



FIDEF



# OHADA L'Entrepreneur

**Alain Tienmfoltien Traoré**

Chargé d'opérations Senior

Groupe de la Banque mondiale



**Économie informelle, économie émergente, la profession comptable francophone s'engage**



# Pourquoi ce statut ?

- permet à tous les citoyens de l'espace OHADA qui le souhaitent de créer leur propre entreprise simplement et rapidement
- facilite l'accès à l'entrepreneuriat et la formalisation des affaires
- source d'inspiration : dispositif de l'auto-entrepreneur entré en vigueur en France le 1er janvier 2009 et qui connu à ces débuts un succès certain : 580.000 entreprises ont été créées en 2009 (dont 320.000 sous le régime de l'auto-entrepreneur), c'est-à-dire +75% par rapport à 2008



# Qu'est ce que ce statut ?

- Définition : Article 30 de l'Acte uniforme relatif au droit commercial général : "L'entrepreneur est un entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration ...., exerce une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole"
- Doit être une personne physique et non pas une Société (SARL, SA, ...)
- Peut opérer dans tous les genres d'activités : professionnelle, civile, commerciale, artisanale ou agricole



# Règles de fonctionnement caractérisées par la simplicité

- Conservation du statut aussi longtemps que le chiffre d'affaires annuel généré par l'activité entreprise pendant 2 années consécutives n'excède pas les seuils suivants (Article 30 , Alinéa 2 qui renvoie aux seuils fixés dans l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises au titre du système minimal de trésorerie):
  - trente (30) millions de F CFA pour les entreprises de négoce
  - vingt (20) millions de F CFA pour les entreprises artisanales et assimilées
  - dix (10) millions de F CFA pour les entreprises de services



# Règles de fonctionnement caractérisées par la simplicité

- Obligations comptables simplifiées: tenue d'une comptabilité de trésorerie (livre répertoriant les recettes et les dépenses, ...)
- NB : Il semble y avoir une contradiction entre les dispositions de l'article 30 – alinéa 2 et celles de l'article 30 – alinéa 4 qui se réfèrent plutôt au chiffre d'affaires dont les limites sont fixées par l'État partie sur le territoire duquel l'entrepreneur exerce ses activités



# Motivations possibles de l'entrepreneur

- Motivations d'ordre personnel
- Entrepreneur « à l'essai » (tremplin avant de passer à la vitesse supérieure)
- Moyen de dégager un complément de revenu
- **Attractivité du statut : (art. 30) « Chaque État partie fixe les mesures incitatives pour l'activité de l'entrepreneur notamment en matière d'imposition fiscale et d'assujettissement aux charges sociales » .**



# L'expérience pilote du Bénin

- Menée avec l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale et de la CNUCED
- Basée sur une étude d'évaluation d'impact (EI) testant de manière rigoureuse trois packages d'avantages incitatifs
- Objectifs de l'EI : déterminer les initiatives/package d'avantages incitatifs les plus efficaces pour inciter les entrepreneurs à migrer vers le formel et améliorer les performances de leurs entreprises.



# L'expérience pilote du Bénin

- L'évaluation d'impact vise à répondre aux questions suivantes :
  - Est-ce que les entreprises migrent volontairement du secteur informel vers le secteur formel lorsque les coûts de formalisation sont fortement réduits ?
  - Quel est l'ensemble d'incitations optimal pour stimuler la formalisation ?
  - Dans quelle mesure la crainte de l'Administration fiscale est-elle une barrière importante à la formalisation ?
  - Quels sont les effets de la formalisation sur les performances des entreprises et leur accès au crédit ?



# L'expérience pilote du Bénin

3 packages d'incitations  
+ étude d'évaluation  
d'impact

Echantillon de 3600 entreprises  
informelles

Premier Groupe

Second groupe

Troisième groupe

Groupe de  
Contrôle

Package A

- Simplification administrative de la déclaration
- Simplification de la réglementation fiscale
- Information sur les procédures et le paiement des impôts

Package A

- Simplification administrative de la déclaration
- Simplification de la réglementation fiscale
- Information sur les procédures et le paiement des impôts

+

Package B

- Formation à la gestion d'entreprise
- Accès à des services bancaires

Package A

- Simplification administrative de la déclaration
- Simplification de la réglementation fiscale
- Information sur les procédures et le paiement des impôts

+

Package B

- Formation à la gestion d'entreprise
- Accès à des services bancaires

+

Package C

- Médiation auprès des services des impôts



# L'expérience pilote du Bénin

Composantes prises en compte	Partenaire clé
Appui à la formalisation des Entrepreneurs	GUFE
Appui au renforcement des capacités des entrepreneurs (consiste en un accompagnement permanent à travers) : <ul style="list-style-type: none"><li>• la formation</li><li>• l'appui-conseil et,</li><li>• la médiation en matière fiscale</li></ul>	C.G.A
Appui à la mise en place d'une fiscalité adaptée à l'entrepreneur	D.G.I.D
Appui à la facilitation d'accès aux services bancaires des entrepreneurs	B.O.A & ORABANK



# L'expérience pilote du Bénin

- **Quelques résultats préliminaires?**

- Fin Septembre 2014, 5 mois après le lancement du programme, plus de 1 800 entreprises avaient reçu la première visite d'information (77% du total)
- L'impact sur le taux de formalisation est estimé entre 10 et 12% (taux plutôt encourageants!).



# L'expérience pilote du Bénin

- **Prochaines étapes**

- Adoption du nouveau régime fiscal des Micro et Petites Entreprises (Loi de Finances 2015)
- L'équipe de suivi du projet (Gouvernement et Banque mondiale) organisera des enquêtes de suivi à partir de février 2015 pour tirer les premières conclusions et publier en avril 2015 les taux de formalisation
- Le Gouvernement entend commencer à généraliser l'expérience à partir d'Avril 2015
- L'équipe de suivi du projet continuera à suivre la phase de généralisation pour traquer les indicateurs de long terme que sont : l'amélioration du niveau d'emploi et des conditions de vie, l'amélioration de la performance des entreprises (augmentation du profit et du chiffre d'affaires)



MERCI DE VOTRE TRES AIMABLE  
ATTENTION

QUESTIONS ?